

Assemblée communale ordinaire, lundi 30 juin 2014, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 22 du 18 juin 2014 et par circulaire tous-ménages.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. Dix-huit citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes présentes. Puis, il propose Monsieur Sébastien Scheurer qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté comme suit :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 31 mars 2014 publié sur le site de la commune, www.develier.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal ;
2. Présentation des comptes 2013, consultables sur le site de la Commune, www.develier.ch, ratification des écarts budgétaires, décision ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 105'000.00 pour la réfection de trois chemins aux lieux-dits « Haut du Bois-de-Robe », « La Source aux Oiseaux » et « Prés Mais », à couvrir par voie d'emprunt et prélèvement sur les réserves ;
4. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Marie-Claude Bernadette Grondin et Monsieur Patrick Jean-Louis Audry, ressortissants de France, domiciliés à Develier ;
5. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Amandine Audry, ressortissante de France, domiciliée à Develier ;
6. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Francisco Salgado Martinez, ressortissant d'Espagne, domicilié à Develier ;
7. Information sur le projet de rapprochement des communes de Delémont et sa couronne ;
8. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 31 mars 2014 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Présentation des comptes 2013, consultables sur le site de la Commune, www.develier.ch, ratification des écarts budgétaires, décision

Il appartient à Monsieur Jean-Pierre Mischler, conseiller communal responsable des Finances, de présenter cet objet. Les comptes de l'année 2013 bouclent avec une perte de Fr. 30'389.10 pour un total de charges de 6,8 millions de francs.

« La bonne nouvelle provient des rentrées fiscales qui augmentent de Fr. 162'000.00 par rapport au budget. La mauvaise nouvelle c'est l'augmentation des charges liées à l'aide sociale qui dépassent de Fr. 150'000.00 le budget. Au niveau des dépenses qui sont de la compétence de la Commune, le Conseil communal a respecté strictement le budget. L'objectif est d'avoir des comptes équilibrés à long terme. C'est pour cela qu'il faut gérer de manière optimale les finances

et continuer à maîtriser les charges particulièrement celles qui relèvent de la compétence de la Commune. Grâce au nouveau lotissement « Champ-de-Val » et à la nouvelle zone artisanale « Les Quatre-Faulx », nous pourrions accueillir de nouveaux citoyens contribuables afin que nos recettes fiscales augmentent.

Au vu du résultat, aucun amortissement complémentaire n'a été comptabilisé mais un montant de Fr. 97'000.00 a été porté dans la provision pour débiteurs douteux. »

Monsieur Jean-Pierre Mischler passe ensuite les comptes communaux dans le détail.

Chapitre 1 : Autorités, administration générale

- Compte 130.318.06 : Le programme du Contrôle des Habitants est en constante mutation et les exigences posées par le Canton et la Confédération sont de plus en plus compliquées au niveau des données. Une mise à jour a été effectuée pour la connexion au registre cantonal des Habitants. Cette mise à jour explique l'augmentation des charges de ce compte.

Chapitre 2 : Travaux publics, plans de zones, communications

- Compte 200.314.04 : L'hiver 2012-2013 a duré très longtemps, ce qui explique les frais importants au niveau du déneigement et de l'achat de sel.

Chapitre 5 : Instruction, formation, culture, sport

- Compte 511.490.00 : Une partie du salaire du concierge des bâtiments scolaires a été ventilée dans le compte de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE – compte 622.390.00).
- Compte 590.365.06 : Pour l'année 2013, le Fête du village a été totalement repensée avec l'Union des sociétés locales (USD). Les comptes de cette manifestation ont été tenus, pour la 1^{ère} édition, par la Commune. Ces charges sont compensées en bonne partie par les sponsors (compte 590.469.06). Le solde, soit Fr. 4'702.60, correspond à la participation traditionnelle de la Commune.

Chapitre 6 : Aide sociale et santé publique

Pour la première année de fonctionnement de l'Unité d'accueil pour écoliers, le budget a été relativement bien tenu.

- Compte 622.390.00 : Ces imputations concernent les charges salariales du personnel de l'administration communale, ainsi que celles du concierge.
- Compte 622.423.00 : La participation des parents dépend, pour beaucoup, de leur taxation fiscale. Ne connaissant pas le taux d'occupation de l'UAPE lors de l'établissement du budget, le montant prévu a été surestimé.
- Compte 622.460.01 : Pour le fonctionnement de l'UAPE, des subventions fédérales sont attendues en fonction des comptes qui ont été présentés à l'Office fédéral des affaires sociales.
- Compte 622.461.01 : Une bonne partie du déficit de cette structure est pris à la répartition des charges entre les Communes et le Canton (décompte effectué en 2014).
- Compte 650.361.00 : Les dépenses totales prises à la répartition des charges de l'action sociale sont supérieures de 7% par rapport à l'année 2012.

Chapitre 7 : Economie publique

- Compte 710.365.01 : Le montant alloué aux transports publics a été inférieur d'environ Fr. 8'000.00.

Chapitre 8 : Finances

- Compte 811.322.00 : Les intérêts des dettes sont toujours très bas et les renouvellements d'emprunts se font à des taux très intéressants. De plus, l'endettement net tend à diminuer.

- Compte 820.380.03 : La mise en réserve pour débiteurs douteux est effectuée en fonction de critères bien précis arrêtés de longue date avec l'organe de révision des comptes.

Chapitre 9 : Impositions

Les rentrées fiscales augmentent légèrement à tous les niveaux, que ce soit pour les personnes physiques et les personnes morales, pour l'impôt à la source et l'impôt frontalier. Il ne faut cependant pas oublier que les dernières modifications de la Loi sur l'impôt sont entrées en vigueur au 1^{er} février 2014 et qu'elles auront pour incidence une diminution des rentrées fiscales de Fr. 90'000.00 pour l'année 2014.

Chapitre 10 : Services communaux

- Compte 1100.380.00 : Ce service (enlèvement des ordures) présente un bénéfice de Fr. 11'657.65, somme qui a été portée en augmentation de la réserve pour d'éventuels futurs investissements.
- Compte 1400.380.00 : Ce service (canalisations et installation d'épuration) présente un bénéfice de Fr. 13'409.75, somme qui a été portée en augmentation de la réserve pour d'éventuels futurs investissements (24.241.01).
- Compte 1500. 380.00 : Ce service (service des eaux) présente un bénéfice de Fr. 56'364.35, somme qui a été portée en augmentation de la réserve pour d'éventuels futurs investissements (24.241.05).

Le montant des investissements de la Commune pour l'année 2013 s'élèvent à Fr. 462'112.65. L'endettement total par habitant, au 31 décembre 2013, se monte à Fr. 5'530.23. Pour comparaison, l'endettement total par habitant était de Fr. 5'926.38 en 2011 et de Fr. 5'851.20 en 2012.

La présentation des comptes terminée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur Noël Saucy souhaite connaître le montant total de la provision pour débiteurs douteux. Cette provision se monte, au 31 décembre 2013, à Fr. 362'466.80. Monsieur Roger Fleury, caissier explique, dans les grandes lignes, le calcul pour établir le montant à porter chaque année dans la provision pour débiteurs douteux. Ce principe est appliqué chaque année.

Monsieur Frédéric Burkhard demande si ce qui est considéré comme perdu l'est réellement. Non, des procédures de recouvrement sont en cours au niveau cantonal pour ce qui est des impôts.

Monsieur Jean-Luc Boillat rappelle qu'il s'agit, pour cette provision, d'un principe de prudence adopté par l'Autorité communale.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Mischler pour les comptes de la Bourgeoisie de Develier.

Les comptes 2013 de la Bourgeoisie sont également présentés brièvement par Monsieur Jean-Pierre MISCHLER. La récapitulation générale du compte de fonctionnement se présente comme suit :

Total des charges	Fr.	308'693.55
Total des produits	Fr.	301'140.90
Excédent de charges	Fr.	7'552.65

La présentation des comptes terminée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

La discussion sur les comptes de la Bourgeoisie n'est pas demandée, elle est close.

Monsieur Jean-Pierre Mischler donne connaissance du rapport des comptes de la fiduciaire Auditransjurane SA ainsi que du rapport de la commission des finances qui recommandent, tous les deux, à l'Assemblée d'accepter les comptes communaux ou bourgeois pour l'année 2013.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2013 de la Municipalité.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2013 de la Bourgeoisie.

Le président remercie le conseiller communal Jean-Pierre Mischler ainsi que le caissier, Monsieur Roger Fleury, pour la préparation précise et détaillée des comptes 2013.

3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 105'000.00 pour la réfection de trois chemins aux lieux-dits « Haut du Bois-de-Robe », « La Source aux Oiseaux » et « Prés Mais », à couvrir par voie d'emprunt et prélèvement sur les réserves

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Dominique Schärer, conseiller communal en charge de ce projet. Le Conseil communal a décidé de réfectionner trois chemins sur le territoire communal :

- « Haut du Bois-de-Robe » : chemin communal de 680 m de long, pour un prix de Fr. 58'000.00
- « La Source aux Oiseaux » : chemin AF d'une longueur de 300 m, pour un prix de Fr. 23'000.00
- « Prés-Mais » : chemin AF d'une longueur de 320 m, pour un prix de Fr. 24'000.00

Cela représente un total de Fr. 105'000.00. Ces trois chemins seront refaits selon le même procédé, soit une réfection de la planie et une finition avec un enduit superficiel bi-couche avec du gravillonnage calcaire du Jura, qui donne un aspect de couleur jaune aux chemins.

La présentation terminée, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte.

Monsieur Sébastien Scheurer demande si des chemins ont déjà été réalisés avec cette technique à Develier. Pas à la connaissance du Conseil communal mais la commune de Boncourt a réfectionné une partie de ces chemins avec ce système et est satisfaite du résultat.

Une variante goudronnée a-t-elle été demandée ? Non car cette variante sera certainement refusée par le Service de l'Environnement.

Monsieur Noël Saucy souhaite tout de même que l'Autorité communale se renseigne sur la faisabilité d'un revêtement goudronné.

Madame Christine Studer souhaite qu'un caniveau soit aménagé sur ces chemins afin d'éviter d'éventuels afflux d'eau.

Monsieur Sébastien Scheurer demande de quelle façon seront financés ces travaux. Les chemins AF seront payés par la réserve prévue à cet effet et les travaux pour le chemin du Haut du Bois-de-Robe seront financés par un emprunt.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité et sous réserve de l'obtention des autorisations des services de l'Etat concernés, l'ouverture d'un crédit de Fr. 105'000.00 pour la réfection de trois chemins aux lieux-dits «Haut du Bois-de-Robe », « La Source aux Oiseaux » et « Prés Mais », à couvrir par voie d'emprunt et prélèvement sur les réserves.

4. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Marie-Claude Bernadette Grondin et Monsieur Patrick Jean-Louis Audry, ressortissants de France, domiciliés à Develier

Monsieur Christophe Riat, maire, présente ce point de l'ordre du jour. Madame Marie-Claude Grondin et Monsieur Patrick Audry demandent la nationalité Suisse et le droit de cité de Develier. Ils sont de nationalité française. Ils sont nés respectivement le 21 août 1955 et le 1^{er} janvier 1956 en France. Ils sont domiciliés à Develier depuis le 1^{er} avril 2003. Ils sont mariés et ont deux enfants. Ils sont tous les deux audioprothésistes. Ils sont bien intégrés dans le village où ils jouissent d'une bonne réputation.

Le Conseil communal est donc favorable à l'octroi du droit de cité communal.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la demande de droit de cité communal présentée par Madame Marie-Claude Bernadette Grondin et Monsieur Patrick Jean-Louis Audry, ressortissants de France, domiciliés à Develier.

5. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Amandine Audry, ressortissante de France, domiciliée à Develier

Monsieur Christophe Riat, maire, présente ce point de l'ordre du jour. Madame Amandine Audry demande la nationalité Suisse et le droit de cité de Develier. Elle est de nationalité française. Elle est née le 9 janvier 1988 en France. Elle est domiciliée à Develier depuis le 1^{er} avril 2003. Elle est célibataire et étudie à la Haute école de conservation et de restauration. Elle est bien intégrée dans le village où elle jouit d'une bonne réputation.

Le Conseil communal est donc favorable à l'octroi du droit de cité communal.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la demande de droit de cité communal présentée par Madame Amandine Audry, ressortissante de France, domiciliée à Develier.

6. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Francisco Salgado Martinez, ressortissant d'Espagne, domicilié à Develier

Monsieur Christophe Riat, maire, présente ce point de l'ordre du jour. Monsieur Francisco Salgado Martinez demande la nationalité Suisse et le droit de cité de Develier. Il est de nationalité espagnole. Il est né le 16 septembre 1980 en Espagne. Il est domicilié à Develier depuis le 1^{er} janvier 2008. Il est marié à Madame Eva Maria Mouzo Regueira et ils ont deux enfants de 9 et 6 ans. Monsieur Francisco Salgado Martinez exerce la profession de vendeur en automobile. Il est bien intégré dans le village où il jouit d'une bonne réputation.

Le Conseil communal est donc favorable à l'octroi du droit de cité communal.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la demande de droit de cité communal présentée par Monsieur Francisco Salgado Martinez, ressortissant d'Espagne, domicilié à Develier.

Monsieur le Président félicite les quatre citoyens qui viennent de se voir octroyer le droit de cité communal par l'Assemblée en invitant celle-ci à en faire de même par acclamation.

7. Information sur le projet de rapprochement des communes de Delémont et sa couronne

Monsieur Christophe Riat, maire, rappelle, dans un premier temps, les étapes accomplies jusqu'à présent dans le dossier du projet de rapprochement des communes de Delémont et sa couronne. Il informe ensuite l'Assemblée qu'une charte a été signée par les treize Conseils communaux des Communes concernées par ce projet. Cette charte garantit que ce processus et son calendrier restent ouverts pour les Communes. En effet, chaque Commune a la possibilité de se retirer en tout temps du projet jusqu'à la signature de la convention de fusion. De plus, et en fonction des échos provenant des Conseils communaux et des citoyens, il est possible de remettre le projet en question et de différer le calendrier. Le financement de cette étude est assuré par le Canton (50%) et les treize Communes (50%). La part pour Develier se monte à Fr. 5'576.00 par an, soit un total de Fr. 16'728.00 pour trois ans (Fr. 4.00 par habitant par an). Afin d'avancer dans ce dossier, des groupes de travail vont être mis sur pied. Le maire, le secrétaire et le caissier de la Commune seront engagés dans ces différents groupes de travail.

La discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite connaître la nature des frais qui sont couverts par les participations communales. Il s'agit des frais liés aux différents mandataires et experts ainsi qu'aux frais de secrétariat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. Divers

Monsieur Christophe Riat profite de ce point de l'ordre du jour pour féliciter Monsieur Jordan Chappuis pour l'obtention de son CFC d'agent d'exploitation après trois années d'apprentissage au sein des Services externes.

Il profite également de ce point pour informer l'Assemblée des nouvelles nominations qui ont eu lieu ces derniers temps :

- Madame Tanya Spiniello, Bassecourt, apprentie ASE à l'UAPE
- Monsieur Bastien Mathys, Courcelon, apprenti agent d'exploitation
- Madame Cindy Jubin, Bassecourt, éducatrice à 40% à l'UAPE
- Madame Sandra Houbbi-Forte, Delémont, éducatrice à 40% à l'UAPE

Il signale également que ces deux nouvelles éducatrices remplaceront Madame Claire Lusa qui quittera l'UAPE le 31 juillet 2014.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite connaître le nombre d'enfants inscrits à l'UAPE. A ce jour, trente-cinq enfants fréquentent l'UAPE.

Monsieur Jean-Pierre Chappuis demande si la ligne téléphonique reliant la ferme Les Vies à la Loge va être démontée. L'entreprise Swisscom SA a donné son feu vert il y a dix jours pour le démontage de cette ligne qui va être entrepris ces prochains temps.

Monsieur Noël Saucy souhaite que les chemins AF soient mieux entretenus. Le Conseil communal en prend bonne note.

Monsieur Jean-Pierre Chappuis souhaite savoir si des travaux d'entretien dans les ruisseaux pourraient être effectués par des écoliers. Le Conseil communal se renseignera auprès des autorités compétentes.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis, il lève l'Assemblée à 21h40, en présence de vingt-six personnes, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat